

COMMUNIQUÉ

POUR DIFFUSION IMMÉDIATE

LES PERSONNES AYANT DES LIMITATIONS FONCTIONNELLES (HANDICAPÉES) ET LEUR FAMILLE SE RÉJOUISSENT DE L'ADOPTION DE LA POLITIQUE GOUVERNEMENTALE À LEUR ÉGARD

Montréal, le 6 juin 2009

L'Association du Québec pour l'Intégration Sociale (AQIS) et la Confédération des Organismes de Personnes Handicapées du Québec (COPHAN) saluent l'adoption par le gouvernement du Québec, de sa première véritable Politique globale et transversale qui devrait assurer une participation sociale des personnes ayant des limitations fonctionnelles et leur famille.

L'adoption de cette politique devrait lancer un message clair, sans équivoque en faveur de l'inclusion et de la participation sociale de centaines de milliers de personnes jusqu'à présent trop souvent exclues de la société québécoise déclare Monsieur Jean-Marie Grenier, président de la COPHAN.

Selon Richard Lavigne, directeur général de la Confédération : « L'adoption d'une telle politique est la preuve que lorsqu'on travaille ensemble, on peut obtenir des résultats. Maintenant que nous avons une Politique, il faut faire le maximum pour que tous les acteurs de divers horizons y adhèrent et qu'ils travaillent sur l'élaboration et la mise en œuvre de stratégies concrètes pour que les personnes ayant des limitations fonctionnelles et leur famille participent elles aussi au développement du Québec, d'égale à égale avec leurs concitoyens».

Pour Diane Milliard, directrice générale de l'AQIS : « Cette politique devrait assurer une plus grande cohérence quant au contenu des plans d'action annuels que les ministères, les organismes publics, les municipalités et d'autres acteurs doivent déposer en vertu de l'article 61.1 de la Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées adoptée en 2004».

L'AQIS et la COPHAN se réjouissent de l'arrivée de cet important levier et invitent toute la population, que ce soit au plan individuel ou collectif, à mettre l'épaule à la roue pour que les personnes ayant des limitations fonctionnelles et leur famille contribuent à l'édification d'une société inclusive et ouverte aux différences.

L'AQIS et la COPHAN remercient tous ceux et celles qui ont collaboré à la rédaction et à l'adoption de la Politique et compte sur tous les partenaires pour qu'ensemble, on bâtisse un Québec véritablement inclusif.

La COPHAN est un organisme à but non lucratif fondé en 1985 pour et par des personnes ayant des limitations fonctionnelles. Elle a pour mission la défense collective des droits des personnes ayant des limitations fonctionnelles, de tous âges, et de leurs proches, pour une inclusion sociale pleine et entière. Elle regroupe 46 organismes et regroupements régionaux et nationaux de personnes ayant des limitations fonctionnelles et leur famille et rejoint toutes les limitations fonctionnelles : motrices, organiques, neurologiques, intellectuelles, visuelles, auditives, troubles d'apprentissage, langage et parole ainsi que la santé mentale. Elle intervient dans tous les secteurs d'activités susceptibles d'influer sur les conditions de vie des personnes ayant des limitations fonctionnelles et de leur famille.

L'AQIS est un organisme de promotion et de défense des droits des personnes ayant une déficience intellectuelle et de leur famille. L'Association provinciale regroupe 84 associations membre de même nature réparties sur l'ensemble du territoire québécois.

-30-

Source :

AQIS : Diane Milliard 514 725-7245

COPHAN : Richard Lavigne 514 973-2304